

De là, en direction S 15°04' E (SUD QUINZE DEGRÉS QUATRE MINUTES EST), relèvement vrai, sur une distance de 20·1 pi. (VINGT PIEDS ET UN DIXIEME) jusqu'au premier point de l'emplacement.

De là, en direction S 15°04' E (SUD QUINZE DEGRÉS QUATRE MINUTES EST), relèvement vrai, sur une distance de 2,936·2 pi. (DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX PIEDS ET DEUX DIXIEMES) jusqu'à une fiche de fer plantée sur la ligne du rivage à trois pieds environ du bord de la falaise.

De là, en direction générale Sud-Ouest le long de la ligne du rivage de la Baie St-George sur une distance approximative de 4,777 pi. (QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT PIEDS) jusqu'à une fiche de fer plantée sur le bord de la falaise.

De là, en direction N 15°04' O (NORD QUINZE DEGRÉS QUATRE MINUTES OUEST), relèvement vrai, sur une distance de 3,542·2 pi. (TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX PIEDS ET DEUX DIXIEMES).

De là, en direction N 74°56' E (NORD SOIXANTE-QUATORZE DEGRÉS CINQUANTE-SIX MINUTES EST), relèvement vrai, sur une distance de 160 pi. (CENT SOIXANTE PIEDS).

De là, en direction N 15°04' O (NORD QUINZE DEGRÉS QUATRE MINUTES OUEST), relèvement vrai, sur une distance de 520 pi. (CINQ CENT VINGT PIEDS) jusqu'à une fiche de fer sur la limite sud de l'emprise de la route de Ship-Cove.

De là, le long de la limite de ladite emprise en direction est sur une distance approximative de 3,923 pi. (TROIS MILLE NEUF CENT VINGT-TROIS PIEDS) jusqu'au premier point de l'emplacement.

Superficie: 361 acres.

## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à  
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
CANADA

N° D-153

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note n° 192 de l'Ambassadeur, en date du 31 mars 1955. Il tient à exprimer les remerciements du Gouvernement canadien aux autorités des États-Unis qui ont bien voulu contrôler l'exactitude des relevés rectifiés des emplacements 1 et 2, c'est-à-dire ceux de l'émetteur et du récepteur lointains des installations de communications mondiales, près de la base aérienne Ernest Harmon, à Stephenville, Terre-Neuve.

2. Des renseignements parvenus au Corps d'aviation royal canadien il ressort que la station relais télésurveillée à micro-ondes qui fait partie de ces installations ne sera pas établie dans la région de Romaines mais à Indian-Head, Nord 48°31'12" et Ouest 58°30'57". Notant cette modification apportée aux plans primitifs, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures désire confir-